



## VILLE DE CAP-CHAT

### Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2026

Un projet de Règlement portant le numéro 347-2026 établissant le **Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux de la Ville de Cap-Chat** a été adopté lors de la **séance ordinaire du 02 février 2026**.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, le présent avis public doit contenir un résumé dudit projet de Règlement. Nous vous présentons donc un bref aperçu de son contenu comportant des exigences et des obligations pour les élus municipaux :

- Article 1 : Titre – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat.
- Article 2 : Application du Code – Tous les membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat.
- Article 3 : Les buts du Code.
- Article 4 : Les valeurs de la municipalité :
  - 4.1 L'intégrité;
  - 4.2 La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
  - 4.3 Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens;
  - 4.4 La loyauté envers la municipalité;
  - 4.5 La recherche de l'équité;
  - 4.6 L'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil.
- Article 5 : Règles de conduite :
  - 5.1 L'application;
  - 5.2 Les objectifs;
  - 5.3 Les conflits d'intérêts;
  - 5.4 L'utilisation des ressources de la municipalité;
  - 5.5 L'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels;
  - 5.6 L'après-mandat;
  - 5.7 Les abus de confiance et de malversation.
- Article 6 : L'interdiction lors d'une activité de financement politique.
- Article 7 : Les mécanismes de contrôle.
- Article 8 : L'abrogation.
- Article 9 : L'entrée en vigueur.

Le Règlement numéro 347-2026 portant sur le Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux de la Ville de Cap-Chat sera adopté lors de la **séance ordinaire du 02 mars 2026, à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal située au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat**.

Le présent Projet de Règlement no. 347-2026 est disponible pour consultation au bureau du directeur général et greffier, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Cap-Chat, le 09 février 2026

Danny Lavoie  
Greffière adjointe

DL/ml